

FORMATION CERTIFIANTE
ÉLIGIBLE AU CPF



FORMATION PROFESSIONNELLE :

**MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
/ TUTEUR** (CERTIFICATION MATU)

AFTEC FORMATION
ORLÉANS

'aftec
Alternance Post-Bac
& Formation Professionnelle

CERTIFICATION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Éligible
CPF

ADMISSION :

1/ Au minimum 2 ans d'expérience en entreprise
2/ Être titulaire d'un diplôme ou titre professionnel d'un niveau équivalent à celui visé par l'apprenti

DURÉE :

2 jours consécutifs (14h)

PUBLIC VISÉ :

Formation accessible à toute personne exerçant la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage et chargé d'accompagner un apprenti/alternant sur la durée complète de son parcours.

Être ou devenir maître d'apprentissage est une fonction clé pour accueillir et accompagner des apprentis/alternants en entreprise. Le maître d'apprentissage/tuteur doit être en mesure de transmettre des connaissances et des savoir-faire, mais également d'adapter sa méthode d'apprentissage aux besoins de l'apprenti. Il doit avoir le sens de l'observation pour identifier les points forts et les axes d'amélioration de l'apprenti.

Afin d'acquérir ou développer ses compétences notamment en termes de pédagogie et d'accompagnement, cette formation vise la professionnalisation et la possibilité d'une certification, délivrée par le Ministère du Travail.

VOTRE FORMATION MATU AVEC L'AFTEC [INSCRIPTION OBLIGATOIRE]



+ OBJECTIFS

Le maître d'apprentissage doit être en capacité de :

- Connaître et exploiter les particularités d'un contrat d'apprentissage en alternance et d'un référentiel de diplôme de l'éducation nationale.
- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti au sein de son entreprise et des équipes.
- Adapter la transmission de ses savoirs à l'apprenti, en fonction de son évolution.
- Proposer des missions permettant de faire le lien entre les apprentissages en centre de formation et les compétences mises en œuvre en entreprise.
- Participer à la transmission des savoirs et à l'évaluation des apprentissages.
- Conduire des entretiens avec son apprenti pour suivre sa progression.
- Adopter une posture de facilitateur et établir une communication et une relation de confiance avec son apprenti.
- Construire et/ou adapter un outil d'évaluation aux situations de travail de l'apprenti.

+ MISSIONS DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Accueillir l'apprenti et présenter l'entreprise, ses activités ainsi que le personnel.
- Faciliter l'intégration de l'apprenti / alternant au sein de l'entreprise.
- Communiquer de manière claire et le tenir informé sur l'ensemble des règlements et usages internes
- Planifier les tâches de l'apprenti au quotidien lui permettant la montée en compétences.
- Accompagner l'apprenti dans sa découverte et son appropriation du métier.
- Accompagner l'apprenti dans son analyse réflexive sur ses activités.
- Évaluer l'acquisition de ses compétences professionnelles et transversales.
- Veiller à ce que l'apprenti travaille et se développe dans des conditions optimales et en toute sécurité.

+ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Présentiel synchrone** : avec des mises en situation professionnelles, échanges et analyses réflexives sur des pratiques professionnelles, construction d'outils d'accompagnement et d'évaluation d'un apprenti.
- **Micro-learning** : en amont de la formation, des capsules numériques vous seront proposées sur des thématiques générales, telles que la réglementation du contrat d'apprentissage, la pédagogie de l'alternance et la sécurité, santé et environnement de travail. Elles pourront faire l'objet d'un

échange de groupe si des points spécifiques devaient être approfondis.

- **Distanciel synchrone** : Si vous souhaitez vous présenter à la certification, un accompagnement de 4 heures (optionnel) à la rédaction du dossier professionnel peut vous être proposé à distance. Ces temps d'échange seront assurés par les formateurs intervenant dans le cadre des 14 heures de formation.

+ CERTIFICATION

La certification des maîtres d'apprentissage/ tuteurs, est délivrée par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel certifié MATU.

L'épreuve est une présentation orale s'appuyant sur un dossier de présentation du candidat dans lequel il devra développer deux situations professionnelles issues de sa pratique en tant que tuteur.

Répartition de l'épreuve orale :

- 10 min de préparation de la situation choisie par le jury
- 10 min de présentation orale par le candidat
- 30 min d'entretien avec le jury

PROCHAINES SESSIONS :
28 ET 29 NOVEMBRE 2024
20 ET 21 MARS 2025

COÛT DE LA FORMATION : 1100€
CERTIFICATION ÉLIGIBLE CPF

4h d'accompagnement à la rédaction du dossier professionnel (facultatif) en distanciel

Plus d'informations sur www.formation-aftec.com

22 av. des Droits de l'Homme - 45000 ORLÉANS | 02 38 22 13 00

244 rue Giraudeau - 37000 TOURS | 02 47 36 20 50

2 rue Bernard Palissy - 37500 CHINON | 02 47 93 43 00

aftec
Alternance Post-Bac
& Formation Professionnelle